

FICHE 33

INNOVATION OUVERTE ET COLLABORATIVE

► DESCRIPTIF/DÉFINITION

L'innovation collaborative consiste, pour une entreprise souhaitant élargir son champ de développement, à s'associer avec d'autres organisations partenaires (entreprises, organismes de recherche, centres techniques, Instituts Carnot...) pour faire émerger, décider et/ou réaliser un ou plusieurs projets d'innovation de façon conjointe. L'innovation collaborative implique pour ces partenaires de trouver un accord concernant la propriété intellectuelle, le partage des risques, la mise en commun des ressources, et la répartition des bénéfices du ou des projets d'innovation objet du partenariat. Les projets d'innovation collaborative sont, le plus souvent, conduits par un consortium soutenu par un pôle de compétitivité, ou en réponse à un appel à projets collaboratifs d'un organisme public de soutien financier (PIAVE, FUI, Bpifrance, ADEME, H2020 de la Commission européenne...), mais peuvent aussi s'effectuer dans un cadre privé, entre entreprises ou encore entre une entreprise et un organisme de recherche (exemples les plus fréquemment rencontrés) qui contractualisent un accord pour formaliser leur collaboration.

On parle d'innovation ouverte (*open innovation*) quand une organisation :

- va chercher à l'extérieur des idées et des expertises pour accroître ses propres expertises ;
- propose ses propres expertises et brevets.

On peut distinguer :

- le *scouting* : le fait de rechercher une ou des solutions existantes à un problème ou, inversement, rechercher des nouvelles applications à une technologie, et ce, au-delà des frontières géographiques, culturelles, scientifiques ou techniques ;
- le *crowdsourcing* : solliciter une communauté plus ou moins large afin de récolter de nouvelles idées et solutions. Cette sollicitation se fait le plus souvent par le biais de challenge ouvert au grand public ou sur une base plus fermée.

► ENJEUX (AVANTAGES)

Sur le plan économique

Pour l'innovation collaborative :

- Pour des entreprises dont les offres sont complémentaires, l'intérêt est de s'associer pour renforcer la position et de gagner des parts sur un marché. Pour une PME, s'associer avec son client dans un projet d'innovation constitue une force commerciale indéniable, en lui apportant un avantage concurrentiel qui doit lui permettre d'être en position favorable pour vendre le produit ou service issu de cette collaboration sur le marché. Les échanges entre partenaires permettent à chacun d'avoir une vision et une compréhension du marché plus large.
- L'entreprise bénéficie d'une réduction du *time to market* ainsi qu'une réduction des risques en les mutualisant.

Pour l'innovation ouverte :

- L'innovation ouverte peut être une réponse adaptée à l'heure où les budgets dédiés à l'innovation se réduisent. Elle permet de multiplier les idées. Cependant un investissement est nécessaire pour gérer l'*open innovation* et pour l'exploitation d'une innovation propriété d'une autre entreprise (licences, royalties...).

Sur le plan technologique

Pour l'innovation collaborative :

- Pour les PME, le partenariat permet d'accéder à des compétences ou moyens technologiques qu'elles ne possèdent pas, en France et/ou au-delà des frontières. Cette ouverture peut être également profitable à une ETI ou une grande entreprise afin de lui permettre de se lancer dans une innovation à risques forts pour maintenir sa compétitivité.

FICHE 33

INNOVATION OUVERTE ET COLLABORATIVE

Sur le plan numérique

Pour l'innovation ouverte :

- L'utilisation de certaines plates-formes web dédiées permet de trouver un apporteur de solution, qui peut être un expert au bout du monde, totalement inconnu jusque-là. Cet expert peut être une start-up, un scientifique... ou un amateur, qui aura toutefois quelques notions scientifiques ou des outils appropriés.

Sur le plan de la transformation de l'entreprise

Pour l'innovation collaborative :

- Le management d'un projet collaboratif demande des ressources et compétences que l'on trouve le plus souvent dans une grande entreprise, un organisme de recherche, un centre technique... Les PME s'appuient en général sur ces ressources externes. Du fait du partage de moyens, les projets collaboratifs présentent des avantages (réduction du coût d'un projet, des risques, ou accélération du processus d'innovation) qui peuvent se révéler des inconvénients lorsque le consortium se compose d'un trop grand nombre de partenaires (ce qui induit une lourdeur et une lenteur administrative).

Sur le plan environnemental, sociétal

Pour l'innovation collaborative :

- Travailler ensemble, entre organisations de cultures et de métiers différents, constitue un progrès et une richesse dans les relations humaines.
- Les projets collaboratifs permettent d'aborder les enjeux environnementaux. D'une part, ces enjeux constituent des challenges nouveaux, dont l'horizon est parfois lointain, ce qui se prête bien à un partage des risques. D'autre part, les appels à projets publics comportent généralement des critères de sélection qui favorisent la réponse aux enjeux environnementaux.

► LES CLÉS DE LA RÉUSSITE

Au niveau technologique

Pour l'innovation collaborative :

- Pouvoir accéder à une technologie nouvelle et porteuse pour l'application visée.

Pour l'innovation ouverte :

- La nature du besoin technique mis en ligne et sa formulation sont primordiales. Elles doivent être choisies avec beaucoup d'attention. Ainsi, un besoin complexe peut être décomposé en plusieurs thématiques, qui seront mises en ligne pour les rendre plus anonymes et limiter la fuite d'idée.

Au niveau numérique

Pour l'innovation collaborative :

- L'innovation collaborative est favorisée par l'existence d'outils numériques ou de plateformes qui permettent à plusieurs acteurs de travailler ensemble et d'interagir de façon simultanée sur un même projet d'innovation.

Pour l'innovation ouverte :

- De nombreux outils sont disponibles pour faire de l'*open innovation* avec des finalités différentes :
 - > outils de créativité pour générer des idées en s'appuyant sur les collaborateurs de l'entreprise à tous niveaux ; ces outils servent ensuite à sélectionner, développer et valider par simulation ;
 - > les plateformes de modélisation et simulation ouvertes pour valider les concepts ;
 - > plateforme avec moteur sémantique pour prendre connaissance des projets R&D ou projets existants ;
 - > plateforme de mise à disposition d'experts ou d'entreprises.

FICHE 33

INNOVATION OUVERTE ET COLLABORATIVE

Au niveau des compétences à mobiliser, des connaissances et de la formation

Pour l'innovation collaborative :

- S'associer à des partenaires qui maîtrisent les compétences nécessaires.

Pour l'innovation ouverte :

- De nombreux outils peuvent faciliter l'*open innovation* dans l'entreprise tels que les réseaux sociaux internes et des plateformes d'innovation collaborative.
- L'exploitation d'une plateforme d'*open innovation* n'est pas sans risques. Se posent notamment les problèmes de confidentialité et de propriété intellectuelle (tant vis-à-vis de la protection des savoir-faire de l'entreprise, que des droits attachés aux solutions proposées). Une vigilance doit être portée sur le choix des « experts » référencés sur les plateformes ouvertes.

Les questions à se poser

- L'entreprise a-t-elle identifié les ressources à mobiliser pour les futurs projets d'innovation qu'elle veut conduire ?
- Quels sont les projets d'innovation que l'entreprise a intérêt à conduire seule et ceux qu'elle a intérêt à conduire en partenariat ?
- L'entreprise, ses dirigeants et salariés, sont-ils suffisamment impliqués dans les réseaux et les écosystèmes d'innovation pour être capables de distinguer les opportunités de partenariat intéressantes ?
- Le consortium est-il équilibré et le nombre de partenaires pas trop conséquents pour aboutir à des résultats valorisables ?
- Bien définir le partage de la propriété intellectuelle et ses modalités d'exploitation avant de collaborer.

► MATURITÉ DE L'OFFRE

Émergent	Laboratoire	Prouvé	Mature	Fréquent	Pervasif
----------	-------------	--------	--------	----------	----------